

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.612-7 et le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu le décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;
Vu l'arrêté du 27 juin 1985 modifié fixant la liste des établissements autorisés à délivrer, seuls, le doctorat ;
Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;
Vu les pièces justificatives produites par M. ASHISH MALIK, né le 4 novembre 1981 à MATHURA (INDE), en vue de son inscription au doctorat ;
Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 28 février 2012 une thèse portant sur le sujet suivant : Simulation tri-dimensionnelle des procédés d'élaboration et de solidification,
préparée au sein de l'école doctorale Energie, Mécanique, Matériaux, devant un jury présidé par Michel SARDIN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES et composé de Bernard DUSSOUBS, INGENIEUR DE RECHERCHE RF, Yves FAUTRELLE, PROFESSEUR DES UNIVERSITES ;
Vu la délibération du jury ;
Le **DIPLÔME DE DOCTEUR** en SCIENCES DES MATÉRIAUX
est délivré à **M. ASHISH MALIK**
et confère le **grade de docteur**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Nancy, le 23 janvier 2013

Le titulaire

N° UNIVLOR 9894490

/2013201108631

Le Président



Pierre MUTZENHARDT

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Béatrice GILLE